



Compte-rendu de l'Assemblée Générale de MNVP du 06/02/2026

Début de la séance : 18h09 – Fin de la séance : 20h10.

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de l'AG du 07/02/2025.
2. Approbation du rapport moral et du rapport d'activités 2025.
3. Bilan financier et approbation des comptes de l'exercice clos en date du 31/12/2025.
4. Affectation du résultat de l'exercice financier 2025.
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Projets saison 2026/2027.
7. Montant des cotisations , du forfait «animateur» et de l'indemnité kilométrique pour la saison 2026-2027.
8. Présentation et vote du budget prévisionnel 2026,
9. Modifications du Règlement Intérieur de l'Association.
10. Renouvellement du bureau et remplacement du secrétaire
11. Election complémentaire au Conseil d'administration de MNVP

Le quorum (55) étant atteint (69 présents et 49 pouvoirs soit un total de 118), M. Denis Fiquet déclare l'AG ordinaire de Marche Nordique Val et Plaine ouverte à 18h09 le vendredi 06/02/2026.

Président de séance : Denis Fiquet. Secrétaire de séance : Chantal Pichois.

Mr Franck Duval, Maire-adjoint à Saint Marcel, chargé des Associations et du cadre de vie était présent.

Le Président rappelle que l'ordre du jour (voir ci-dessus) et tous les documents présentés ce jour ont été envoyés par email à tous les adhérents de l'association MNVP.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ordre du jour ainsi que la désignation de Denis Fiquet comme Président de séance et de Chantal Pichois comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de l'AG du 07/02/2025.

Le compte-rendu est approuvé, 1 voix contre et 0 abstention

2. Approbation du rapport moral et du rapport d'activités 2025.

Denis et Patrick présentent les différents graphiques retraçant les activités et les caractéristiques de l'association pour 2025. Pas de questions de la part de l'assemblée.

A noter :

- L'augmentation de la moyenne d'âge des adhérents, déjà constaté les années précédentes
- Le turn-over et le renouvellement des adhérents sont en baisse sensible cette année.

Compte tenu du nombre maximal d'adhérents, volontairement limité, cela traduit une plus forte fidélisation des adhérents et explique l'augmentation de la moyenne d'âge.

Une réflexion est à mener sur les points suivants :

- Comment attirer une population plus jeune à la marche nordique
- Comment conserver un taux de turn-over / renouvellement suffisant

Approbation à l'unanimité du rapport moral et du rapport d'activités 2025.

3. Bilan financier et approbation des comptes de l'exercice clos en date du 31/12/2025.

Présentation faite par la trésorière Déolinda Ametller.

Total produits (recettes) : 44714,56 € - Total charges (dépenses) : 46169,45 €

A noter que le bénévolat pour 2025 est estimé à 33312 € brut soit 1.8 E.T.P.

Déficit de 1454,89 € pour l'année 2025.

Approbation à l'unanimité du bilan financier 2025.

4. Affectation du résultat de l'exercice financier 2025.

Affectation du résultat de l'exercice financier 2025 en report à nouveau.

Approbation à l'unanimité du report du solde pour l'exercice financier 2025.

5. Quitus aux Administrateurs.

« L'Assemblée Générale reconnaît que les administrateurs se sont acquittés de leur tâche de manière à être déchargés de toute responsabilité vis-à-vis des membres adhérents de l'association Marche Nordique Val et Plaine pour l'année 2025 ».

Vote : 0 contre / 5 abstentions

Approbation du quitus.

6. Projets saison 2025/2026.

Présentation faite par le Président et Patrick.

Dans les statuts de l'association : « trouver un bien être par la pratique de la MN, du sport pour tous ». Cet objet va se décliner pour 2025-2026 par :

1. L'utilisation régulière des bâtons Bungy Pump durant les séances. Un groupe Bungy sera proposé une semaine par mois le jeudi et le samedi. Cinq animatrices / animateurs sont formés à ce jour.
2. La poursuite de l'effort de formation des animateurs :
 - La formation d'animateurs à la technique des Bungy.
 - Une formation BF1 demandée cette année. Le groupe d'animateurs est à ce jour composé de 13 personnes. Il est souhaitable d'en avoir 14.
 - Regroupement / remise à niveau des animateurs de MN de Normandie avec le CRSMR.

- Participation de 3 animateurs au stage « sport-santé ». Nécessite la mise en place d'une session par le CRSMR en 2026.-
- Recyclage PSC, à organiser avec l'Union Départementale de Sapeurs Pompiers de l'Eure, s'il y a des candidats.
- Pour les adhérents, perfectionnement et/ou découverte ou initiation à d'autres activités :
 - Session de perfectionnement en MN et Nordic Yoga avec Carine Buteler, organisation par séances de 3 heures. Les dates sont le mercredi 27/05/2026 et le samedi 30/05/2026.
 - Stage Yoga tonicité et détente avec Cécile: 24/01/2026 et 07/02/2026.
 - Stage Sophrologie/ respiration avec Brigitte: une ou des séance(s) de 2 heures sur la région Vernon/Saint Marcel : les modalités et dates restent à définir.
 - Organisation d'une journée « découverte ».
 - Formation PSC, à organiser avec l'Union Départementale de Sapeurs Pompiers de l'Eure, s'il y a des candidats.
 - Un atelier Sport & Nutrition avec une diététicienne pour 2 groupes de 15 personnes, soit une trentaine de personnes (date et lieu AD).
 - Une séance découverte de l'écosystème du bois de la Ronce (Jouy / eure), proposée par Morgane (date et lieu AD).
- Tests « diagnoform » pour 24 adhérents, prévus 2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2026
- 1 journée de MN sur les plages normandes : Lieu et date restent à préciser
- 1 séance « orientation MN » au 2^{ème} trimestre 2026 (date et lieu AD).
- La participation à «Octobre Rose», en interne MNVP.
- Le maintien de la participation aux Villages des associations de Vernon et de Saint Marcel.
- La promotion de la MN dans le cadre des manifestations proposées par le CDSMR27 .-
- La location d'un endroit de stockage pour le matériel.
- Evènementiel :
 - galette des rois.
 - « After » et/ou vin chaud après les nocturnes du mardi soir.
 - Pique-nique de fin d'année,
 - Restaurant au Goulet,
 - Restaurant inclusif « Kplus 1 » rue d'albufera à organiser fin mars, capacité de 40 personnes.

7. Montant de la cotisation, du forfait animateur et de l'indemnité kilométrique pour la saison 2025-2026.

Montant de la cotisation saison 2026/2027 :

- 60 € pour tous les adhérents 2026-2027. Le montant de la cotisation est toujours le même depuis septembre 2018, date de la création de l'association et il n'est pas nécessaire, au vu des finances de l'association, d'augmenter la cotisation.
- 35 € pour une adhésion à partir du 01/03/2026 et jusqu'au 31/08/2026.

Règlement des adhésions par virement :

- Ce mode de règlement est sollicité par quelques adhérents
- Le bureau va étudier la demande. Deux points doivent être regardés en particulier :
 - que cela ne génère pas une charge de travail supplémentaire significative
 - que le délai de revirement des adhésions par la fédération soit réactif.

Forfait «animateur» : le forfait « animateur » passe à 80 €.

L'indemnité kilométrique : reste à 0.42 €/Km

Approbation à l'unanimité du montant des cotisations, du forfait «animateur» et de l'indemnité kilométrique pour la saison 2026/2027.

8. Présentation et vote du budget prévisionnel 2026.

Base: 160 adhérents.

Budget offensif : il devrait être déficitaire de 4110,84€. Ce déficit s'explique principalement par le maintien important de l'offre de stages et formations proposés aux adhérents et aux animateurs. Pour équilibrer, nous avons une réserve de 12722,17 €, ce qui est confortable.

Le Président rappelle qu'une association loi 1901 n'a pas à faire de bénéfices. Elle doit juste s'assurer qu'elle a les réserves nécessaires pour le budget annuel de fonctionnement et, éventuellement, une réserve suffisante pour répondre à des charges exceptionnelles non prévisibles. Le budget prévisionnel 2026 répond bien à ces exigences.

Patrick précise que certains stages ou formations qui étaient pris en charge à 50% par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de l'Eure (CDSMR27) risquent de ne plus l'être. D'autres formations (BF1 MN ; BF2 MN...), financées à 50% par le Comité Régional du Sport en Milieu Rural de Normandie le resteront.

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2026.

9. Modifications du Règlement Intérieur de l'Association.

Les modifications au Règlement Intérieur sont présentées à l'assemblée (en rouge ci-dessous).

Article 2 - Cotisations :

Pour l'année 2026/2027 (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027), le montant de la cotisation est fixé à 60 euros pour tous les adhérents.

Article 3 – Renouvellement des adhésions et admission de nouveaux membres.

Adhérer à une association n'est pas un acte anodin. Une personne adhère car elle souhaite contribuer au développement de l'association et des idées qu'elle défend.

L'adhésion à l'association des membres actifs est limitée à 1 an et elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction, l'adhérent doit donc renouveler chaque année son adhésion. Ce renouvellement est soumis au pouvoir discrétionnaire du bureau sachant que l'assiduité et l'implication dans la vie de l'association seront pris en compte.

Modalités d'adhésions et renouvellement d'adhésions.

1. L'association se fixe un nombre maximum d'adhérents chaque année. Celui-ci peut évoluer selon les années en fonction du nombre d'animateurs, des difficultés de stationnement...
2. L'association doit gérer un turnover annuel et permettre l'arrivée de nouveaux adhérents dans une proportion de 20% de l'effectif.
3. Le renouvellement des adhésions se fait début juin sur une période de 4 semaines.
 - a) Les dossiers de renouvellement d'adhésion remis dans les délais impartis, seront traités par le bureau après clôture du créneau. L'acceptation des dossiers prendra en compte le taux de renouvellement de l'effectif et le nombre maximum d'adhérents fixé. En cas de dépassement de ces critères, le bureau traitera les dossiers en prenant en compte l'assiduité et l'implication durant l'année sportive.
 - b) Les dossiers complets remis au delà de cette période seront mis en liste d'attente. Ceux incomplets seront refusés par le bureau. Les dossiers en attente seront traités en septembre après les initiations et si le nombre maximum d'adhérents n'est pas atteint.

Pour la saison 2026 – 2027 :

- Le nombre maximum d'adhérents prévu est fixé à : **160**
- Le nombre d'animateurs est de : **13**
- Le nombre de réinscriptions (hors animateurs) est de : **115**
- Le renouvellement d'effectif (20%) est de : **32**
 - La période pour les réinscriptions : **jeudi 11 juin 2026 au dimanche 05 juillet 2026**

Au cours de l'année sportive, l'accueil de nouveaux adhérents reste possible, **selon appréciation du bureau et sans excéder 5% du nombre maximum prévu pour l'année.** Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante :

- avoir l'accord écrit ou oral d'un des membres du bureau.
- remplir un bulletin d'adhésion daté et signé, précisant l'engagement de respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association
- avoir renseigné le questionnaire santé et fourni si nécessaire un certificat médical, datant de moins de six mois au jour de l'adhésion, attestant de la non contre-indication à la pratique des activités de l'association.
- avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité
- s'acquitter du montant de la cotisation annuelle fixé par l'assemblée générale.

- Le non-respect de l'une ou de plusieurs de ces conditions entraîne la perte de la qualité de membre.

Article 6 - Le Conseil d'administration (CA).

Il est composé de :

Déolinda Ametller, Marina Alvès, Alain-Patrick Baron, François Baron, Armel Béziel, Anne Sophie Brengarth, Jean-Marc Canton, Thierry Cornot, Fanny Decrette, Corinne Ficheux, Denis Fiquet, Estelle Franceschina, Marie-Line Garabédian, **Caroline Moreau**, Laurence Morlighem-Gorlier, Pascal Punel, **Chantal Pichois**, Hervé Zabukovec.

Article 7 - Le bureau

Il est composé de Denis Fiquet, Alain-Patrick Baron, Déolinda Ametller, **Chantal Pichois**, Pascal Punel.

Article 11 - Conditions des activités

Le responsable d'une activité **peut** à tout moment :

- Mettre fin à l'activité s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas réunies
- Adapter l'activité (rythme du groupe, tracé du circuit, contenu de la séance...)
- Refuser l'accès à l'activité à tout adhérent et/ou usager qui ne participe pas à toute la séance (échauffement, corps de séance, étirements / retour au calme), qui ne respecte pas les horaires, les tenues vestimentaires, les équipements mis à la disposition et les personnes
- Exclure tout adhérent(e) et/ou usager dont le comportement serait contraire aux règles de sécurité, aux règles de bienséance en vigueur dans l'association.

L'exclusion et/ou l'interdiction d'accès se faisant sans préavis.

Le prêt de matériels (bâtons de marche nordique...) est proposé uniquement l'année de la 1^{ère} adhésion. Sur décision de l'AG, une caution de 100 € sera **demandée**. Il sera ensuite demandé aux adhérents d'acheter leur propre matériel.

Article 13 - Remboursement de frais et achat de matériel.

Le remboursement des indemnités kilométriques sera calculé sur la base du barème forfaitaire spécifique aux bénévoles des associations. **Pour l'année 2026-2027 : 0.42€/km.**

Les modifications du Règlement Intérieur sont approuvées en séance, 11 adhérents ont voté contre, aucune abstention.

10. Renouvellement du bureau et remplacement du secrétaire

Le secrétaire du bureau, Adel Aouini a démissionné de son poste. Il a été remplacé par Chantal Pichois.

La nouvelle composition du bureau a été validée en Conseil d'Administration du 27/06/2025

La nouvelle composition du bureau est donc la suivante :

- Président : Denis Fiquet.
- Vice Président : Alain-Patrick Baron.
- Secrétaire : Chantal Pichois.

- Trésorière : Déolinda Ametller.
- Trésorier Adjoint : Pascal Punel.

Approbation à l'unanimité

11. Election complémentaire au Conseil d'administration de MNVP

Une place était disponible au Conseil d'Administration. Un adhérent, Laurent Pailleux, a fait part de sa candidature.

Laurent Pailleux a été élu à l'unanimité au Conseil d'Administration

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et clôture la séance le vendredi 06/02/2025 à 20h10

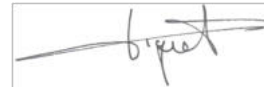
Fin de la séance autour d'un apéritif convivial.

Le Secrétaire de séance



Chantal Pichois

Le Président de séance



Denis Fiquet